

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Il est certain que les ouvriers de Paris sont dans un état d'exaspération; ils disent qu'ils ont été trahis, et qu'ils ne regardent pas leur cause comme perdue.

Leur phrase habituelle est " nous ne nous insurgerons pas dans le mois prochain; mais avant trois mois, nous serons encore une fois derrière nos barricades." Ils disent aussi, que la dernière insurrection a été prématurée; que quoique le plan en eut été dressé depuis longtemps il y avait parmi eux une différence d'opinion sur le moment où l'action devait commencer; ce qui a empêché l'insurrection d'être aussi générale qu'elle l'aurait été sans cela.

Les rues de Paris fourmillent de fanatiques exaspérés qui se font un mérite du meurtre et de l'assassinat, mêlés à des milliers de forçats libérés. Les rues de la capitale n'offrent aucune sûreté; on y est fusillé en plein jour. Les personnes tuées de cette manière sont en plus grand nombre qu'on ne le pense.

Le commerce français va toujours en diminuant depuis la révolution de février, et la perception des impôts directs diminue pareillement comme le montre le tableau qui suit:

Table with 2 columns: Impôts perçus 1848, 1849. Rows: Mars (57,580,100 francs), Avril (42,007,000 francs), Mai (22,122,400 francs).

La première assemblée de la Ligue Irlandaise a eu lieu le 11, à Dublin, sous la présidence de l'honorable M. Barnewall. Les principaux membres du comité sont:—Duffy du journal la Nation, John Martin du Felon Williams, O'Doherty de la Tribune, Sir Colman O'Loghlen, W. S. O'Brien, M. P. Meagher, Strick, les messieurs O'Gorman et quelques autres.

Les clubs irlandais ont maintenant 50,000 hommes parfaitement armés et exercés aux manœuvres militaires. Ils ont une grande quantité d'amunitions. D'un autre côté, les troupes sont loyales et fidèles et le gouvernement peut aussi compter sur la loyauté et l'aide de la police et des constables.

Russie.—Aux dernières nouvelles, il y avait eu à St. Petersburg 3500 cas de choléra d'un caractère assez doux.

Si nous en croyons les journaux allemands des événements de la plus haute importance vont avoir lieu dans la Valachie et de la Moldavie. Tandis qu'on soupçonnait que les forces russes concentraient sur les frontières de Posen et de la Silésie, dans le but d'attaquer l'Allemagne elles se réunissent dans la direction de la Galicie de manière à être prêtées pour l'invasion des principautés sur le Danube.

ALLEMAGNE.—La nomination de l'archiduc Jean à l'office de régent de l'empire continue à donner la plus vive satisfaction. La députation de Frankfort chargée de lui signifier sa nomination et d'obtenir son consentement est arrivée au palais du prince à Vienne, le 5; l'archiduc a donné son acceptation de la dignité qui lui était conférée.

Des nouvelles d'Aix-la-Chapelle disent que la poursuite contre les chefs républicains se continue avec activité. Plusieurs autres personnes ont été arrêtées. Les poursuites ont eu l'effet de diminuer la violence de l'association démocratique. Des poursuites ont aussi été dirigées contre la Gazette du Rhin.

Trois républicains, Heichel, Koch et Jager ont été arrêtés le 4, à Cassel.

Une grande excitation régnait à Munich par suite de la révélation faite par la femme d'un officier, d'un complot tramé entre les républicains de la Suisse et de Bade dans le but d'assassiner tous les souverains de l'Allemagne.

FRANKFORT.—Quelques troubles ont eu lieu dans la nuit du 7, dans un des faubourgs de cette ville; mais ils ont été réprimés par l'autorité, la tranquillité a été rétablie et quelques arrestations ont eu lieu.

ESPAÑE.—Les carlistes sont très formidables. Ils ont fait des progrès dans la Navarre; la ville d'Estella s'est prononcée en leur faveur. Leurs mouvements ont souffert un échec dans les provinces Basques par suite de la mort du général Alxa, fusillé par ordre du général Urbisondo. Un combat a eu lieu à quatre lieues de Barcelone entre Cabrera et les troupes royales qui ont été battues poursuivies jusqu'à Barcelone.

La Navarre a été mise en état de siège. Les journaux récents de Madrid ne donnent aucune information sur l'insurrection carliste. La capitale est tenue dans une ignorance profonde sur le mouvement des provinces. On a découvert dans la banque de Madrid une défection au montant de 65,000,000 de réaux, (£3,250,000). Une rencontre entre les troupes de la Reine et l'avant garde de Cabrera s'est terminée par la défaite des carlistes.

Un projet de loi doit être prochainement présenté à l'Assemblée nationale, en France pour projet, première la construction des barricades. D'après ce dont les bases sont arrêtées, tout individu conviendra d'avoir sciemment et volontairement concouru à la construction d'une barricade sera condamné à la déportation. Tout habitant de la rue où une barricade aura été élevée et qui aura assisté à son érection, sans faire aucune tentative pour l'empêcher, sera condamné à un emprisonnement d'une durée ne pourra dépasser six mois, et à une amende de 500 francs à 3,000 francs.

Le chargé d'affaires de Russie à Paris, suivant l'exemple de lord Palmerston, a fait passer au

ministre des affaires étrangères une note dans laquelle il désavouait de la manière la plus formelle, toute idée de participation directe ou indirecte de son gouvernement aux événements qui viennent d'ensanger Paris.

Les Anglais viennent de réaliser un projet qu'ils méditaient depuis longtemps, et qui est d'un grand intérêt pour leur commerce et pour leur politique. Ils se sont établis à Massouah, petite île de l'Abyssinie, sur la côte occidentale de la Mer-Rouge. Ce point est un centre commercial important, pour les échanges qui s'effectuent entre Bombay, Hasche, Djeddah, Moka, l'Abyssinie, le Souakin et le pays des Gallas.

—Le Courier de Marseille publie l'état suivant de la flotte anglaise dans la Méditerranée: Vaissaux: Hibernia, 104, portant le pavillon du vice-amiral William Parker; Queen, 110; Superb, 80; Vengeance, 84; Rodney, 90; Vanguard, 80.—Frégates à vapeur; Odin, et paquebot à vapeur Triton.—A Messine, la frégate Thétis, 36.—A Palerme les bateaux à vapeur Hécate et Buldog.—A Naples, la frégate à vapeur Gladiateur, et la sloop à vapeur Porcupine.—A Livourne le vapeur Sidon.—Dans l'Adriatique, la frégate Spartan, la frégate à vapeur Terrible, et la vapeur Spitfire.—A Corfou, le vapeur Locust.—Dans la Pirée, le vapeur Meteor.—A Constantinople, le vapeur Tartarus et l'Antelope.—A Beyrouth, le brigantin Mutine.—A Gibraltar, le vapeur Poliphemus.—Dans l'Archipel, les navires de transport Volage et Research.—En voyage; entre Malte et Marseille, le vapeur Oberon; entre Malte et Alexandrie, le vapeur Ardent; entre Malte et les îles Ioniennes, le vapeur Volcan. En tout 6 vaisseaux, 2 frégates, 2 brigantins, 2 navires de transport, 3 frégates à vapeur et 13 sloop à vapeur.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre Royal—les Petites Danseuses Viennoises—Ce soir. Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal. Avis—Association des Townships. Opposition—Taux réduits—le Lady Elgin.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL et de l'ALBUM MENSUEL. On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 4 AOUT, 1848.

SITUATION DE LA GRANDE-BRETAGNE. C'est un spectacle intéressant, fécond en enseignements et plein d'émouvantes péripéties que celui de cette lutte incessante, acharnée, qui se livre entr'elles, dans la Grande-Bretagne, les idées de réforme et les idées conservatrices. D'un côté l'aristocratie défend avec une énergie bien naturelle l'héritage de ses pères, ses privilèges et ses monopoles; de l'autre la bourgeoisie, ceux qui travaillent et qui produisent, combat avec d'autant plus de courage et d'ardeur, que pour elle chaque bataille est un triomphe, qui lui assure de nouvelles victoires. L'heure de la complète émancipation des masses et des réformes radicales est sonnée pour la Grande-Bretagne comme pour toutes les autres nations de la terre, où pénètrent les rayons de la civilisation et les bienfaits de l'intelligence. Le peuple anglais a aujourd'hui la conscience de sa valeur et de ses droits et il faudra bien bon gré, malgré que l'aristocratie se résigne à la voir exercer son pouvoir souverain.

Mais il ne faut pas croire qu'on veuille en Angleterre détruire les institutions politiques actuelles. On veut simplement les réformer; et c'est là où l'observateur attentif trouve de profitables leçons, dans cet admirable esprit de réforme qui, au lieu de bouleverser et de briser les formes gouvernementales comme on a fait si souvent en France presque sans fruit, profite de l'expérience du passé, les corrige et les améliore et sait les mettre en harmonie avec les besoins et les exigences de l'époque. Cette espèce de respect, de vénération des anglais pour leurs institutions est bien naturelle et raisonnable. L'Angleterre leur doit une grande partie de sa prospérité et elles lui ont fait traverser presque sans secousse, sans bouleversements, l'époque qui s'étend depuis sa glorieuse révolution de 1688 jusqu'à nos jours. Durant cette longue période on s'est accoutumé à une sorte d'agitation pacifique, à une guerre de partis, où les seules armes ont été la parole et la plume, la discussion comme moyen, la réforme pour objet et pour but, et on a réussi à accomplir ainsi d'importantes modifications dans les intérêts populaires. Mais il faut le dire, jusqu'à la passion du bill de Réforme la marche du progrès politique a été lente et d'autant plus entravée que l'aristocratie était plus puissante et l'éducation moins répandue. Depuis lors, le peuple plus éclairé, plus instruit a été vite en besogne, et il menace aujourd'hui d'arracher à la noblesse les derniers restes de sa puissance. Le rappel des lois-cérises a été le premier pas fait dans la voie nouvelle: les réformes qu'on agit maintenant en sont la conséquence et le résultat. Un progrès en amène un autre et ainsi on se rend d'étape en étape jusqu'aux champs féconds de la démocratie.

La position actuelle de la Grande-Bretagne requiert à la tête des affaires la présence d'hommes d'état habiles, qui puissent anéantir les réformes devenues nécessaires, indispensables à la prospérité, nous pourrions presque dire au salut public. La crise commerciale et financière, les troubles survenus sur le continent Européen, ont eu une funeste influence sur les revenus de l'état. Les taxes qui pèsent si lourdement sur le peuple, la condition des classes laborieuses, le sort de l'Irlande, l'agitation chartiste, la nouvelle position des colonies, sont autant de sujets qui demandent une législation immédiate. Si en ce moment, les excès et les horreurs commis en France, au nom de la liberté et du progrès ont été en Angleterre un esprit de réaction dans la bourgeoisie, ce sentiment s'effacera avec le souvenir de ces scènes sanglantes et la réforme redeviendra à l'ordre du jour.

Nous croyons qu'il faudra un changement de ministère et d'autres hommes que lord John Russell et les whigs pour faire face aux nouvelles exigences. Ces derniers ont prouvé durant cette session qu'ils étaient complètement incapables de rien faire d'important. S'ils n'ont pas été renversés après avoir subi plusieurs défaites, c'est parce qu'on ne voulait pas qu'un changement en leur lieu en ce moment. Mais on attend avec impatience en Angleterre le retour de Sir Robert Peel au pouvoir. Singulière existence politique que celle de Sir Robert Peel! Sorti des rangs de la bourgeoisie et arrivé à conduire le parti tory, c'est lui qui opère avec l'influence de ce parti, toutes les grandes réformes réclamées par le parti libéral. Il nous semble qu'en ce moment une alliance entre Sir Robert Peel et les free traders est très possible et même probable. Une administration ainsi composée aurait des éléments de puissance et de succès, et pourrait contraindre la Chambre des Lords à passer les lois indispensables à la prospérité future de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui il lui faut absolument la réduction des taxes sur les objets de première nécessité, un nouveau bill de réforme, la pacification de l'Irlande et des Chartistes, la liberté commerciale et le rappel des lois de navigation. C'est là le programme de la free trade, ce sera bientôt celui de toute l'Angleterre. Car le salut est là. Si jamais cet admirable esprit de réforme dont nous parlions tout à l'heure eut besoin d'être dirigé par des hommes capables, à vues larges et libérales, c'est maintenant. Car l'Angleterre ne saurait dépenser encore bien longtemps des millions en Irlande, avec une révolution en perspective et imminente. Le peuple ne voudrait bientôt plus payer les taxes chez elle, et les colonies exigeraient la liberté du commerce et le rappel des lois de navigation.

Un propos de réduction de taxes, nous trouvons dans un journal anglais une anecdote qui prouve combien Sir Robert Peel a à cœur cette importante réforme. Ce grand homme d'état ditait il y a quelques jours chez Sa Majesté la Reine Victoria. "Sir Robert, dit la Reine, je désire vous donner un témoignage de mon estime pour les services que vous avez rendus à votre pays, ce que vous pouvez me demander qu'une Reine puisse accorder, j'ai du plaisir à vous l'accorder." Sir Robert répondit: "votre Majesté me fait grand honneur par le compliment, j'espère que votre Majesté ne m'appellera jamais encore à remplir le poste de premier ministre." Sa Majesté répliqua: "je ne puis vous faire cette promesse; si le pays a besoin de vos services c'est mon devoir de vous appeler à former un ministère." Encouragé par le ton de bonne humeur de la Reine, Sir Robert ajouta: "Si j'occupe encore le poste de premier ministre de la couronne, il faut que ce soit à la condition d'une réduction des taxes et dans ce cas, je dois commencer par votre Majesté." "C'est bien, très bien, dit la Reine, je comprends et s'il faut en venir là, le plus tôt sera le mieux."

Cette conversation et les sentiments qu'elle exprime, font autant d'honneur à notre Gracieuse Souveraine qu'à son éminent sujet.

COMTE DE MONTMORENCY. Nous reproduisons du Journal de Québec le document suivant attesté par plusieurs noms respectables et contenant des détails circonstanciés de ce qui s'est passé mardi dernier dans le comté de Montmorency. Pour l'honneur de ce comté nous sommes bien aise d'apprendre que ses honnêtes et intelligents habitants n'ont pas voulu y prendre part. Il n'y avait pas 75 électeurs à cette assemblée dont on faisait tant de bruit à l'avance! "Toute la gloire de cette journée, nous dit l'Ami de la Religion et de la Patrie appartient à certains individus de la cité de Québec trop connus pour qu'il soit besoin de les nommer; à des gens, qui pour satisfaire des haines personnelles, de rivalités d'établissement rapetissent la politique du pays aux proportions mesquines et honteuses des animosités individuelles."

ÉMEUTE AU CHATEAU-RICHER. Mardi, 1er août, 1848. A deux heures P. M., on parla de nommer un président, les uns appelant M. Nicolas Lefrançois, l'autre, les autres M. Ignace Gravel, domicilié et résidant au Saguenay.

La question de la présidence n'était pas encore décidée à trois heures et quart. La raison pour laquelle les partisans de M. Cauchon s'opposaient à la nomination de M. Gravel, c'était parce que ce monsieur, monté sur l'éstrade, avait déclaré aux députés des différentes paroisses qui avaient passé des résolutions qu'ils ne seraient pas admis comme tels. M. Gravel disait: "toutes les paroisses ont été invitées, il leur fallait se trouver là." Les parties ne pouvaient pas s'entendre sur la question de la présidence. M. Cauchon proposa de prendre les noms des voteurs pour obtenir une division correcte. Il s'éleva alors un tumulte sur la question de qualification des voteurs. Le Dr. Rousseau voulut parler, avant que la question de présidence fut décidée; ce qui augmenta le tumulte.

Ce fut alors qu'un jeune homme du nom de Michel Huot, qui n'est pas électeur, se mit en frais de lire une série de résolutions à la suggestion de M. J. P. Rhéaume accompagnée de plusieurs individus sans aveu et reconnus comme fiers-à-bras, qui étaient descendus de Québec, en chaloupes et en bateaux. M. Gravel qui s'était oisivement forcé président, malgré les protestations énergiques des électeurs, encourageait de la parole et du geste le jeune secrétaire qu'il avait ainsi constitué de sa propre autorité. M. Gravel déclara qu'il allait faire lire des résolutions qu'on venait de lui passer, et au milieu du tumulte et des protestations des

partisans de M. Cauchon qui appelaient M. Nicolas Lefrançois à la présidence. La lecture de ces résolutions se fit. Pendant cette lecture qui fut intelligible pour toutes les personnes présentes à cause du bruit des protestations incessantes, des voix de faits qui commençaient à avoir lieu, et des cris de M. Gravel qui ne cessait de répéter: "C'est égal, c'est égal, marchons." On veut la réforme électorale, avec modération, avec le temps.—Hourrah, marche toujours, lisez, c'est égal. Bon! c'est assez, hourrah mes amis, hourrah." Le tout accompagné des hourrahs et des cris sauvages poussés par les fiers-à-bras de Québec, dirigés par M. J. P. Rhéaume.

M. Cauchon monta alors sur l'éstrade où était M. Gravel pour protester de l'illégalité de l'Assemblée qui procédait sans président et sans secrétaire et qui était tout entière soumise au contrôle d'hommes étrangers au comté.

En ce moment, un nommé Charles Cloutier cria avec fureur à M. Cauchon: "Je vais vous descendre." M. Cauchon répondit: "Venez si vous l'osez." Sur cela M. Cloutier saisit M. Cauchon par les jambes et se mit en frais de le descendre. M. Cauchon se dégagea des mains de cet individu en lui donnant un coup de pied. Mais voyant l'émeute provoquée par cet acte de M. Cauchon, M. Cloutier, M. Cauchon descendit de l'éstrade. M. Ignace Gravel, qui y était encore, essaya de donner un coup de pied au visage de M. Cauchon; mais M. Charles Rhéaume détourna le coup en saisissant la jambe de M. Gravel, ce qui fit descendre ce dernier de l'éstrade. M. Cauchon dit à M. Gravel: "Lâche que vous êtes, vous avez voulu me frapper avec votre pied au visage tandis que j'étais à bas;" et en même temps il le frappa.

Alors commença l'émeute, M. J. P. Rhéaume cria: "En avant, mes gens, aux calèches, frappez, frappez, mes bons canadiens." A l'instant les gens de M. Rhéaume se trouvèrent armés de gaules, de pieux, de bâtons, de gaffes, de masses et autres instruments offensifs. M. J. P. Rhéaume, lui-même armé, conduisait ses gens à la bataille. Le régisseur L. C. Lefrançois, était aussi un des chefs armés et des plus acharnés au combat avec son frère de Québec et son beaufrère Octave Bernier qui demeurent avec lui. Un charretier du nom d'O'Brien, voyant M. Cauchon en danger, voulut aller à son secours ayant un fouet à la main, cet homme se trouvant au milieu des combattants. Un autre charretier Irlandais qui avait conduit là un M. Lavoie de St. Roch et un autre, tous deux partisans opposés de M. Cauchon, s'empara d'une clef de calèche en fer et se mit à frapper d'estoc et de taille indistinctement sur tous ceux qu'il pouvait atteindre. Ce qui suscita le cri "ils ont des armes, ils ont amenés des Irlandais pour nous battre." M. Pruneau, notaire, craint plus fort que tout autre: "Est-il possible qu'on permette que des Irlandais viennent faire la loi dans un comté Canadien?" M. Pruneau cria à ses gens en vociférant.

Chacun alors de fuir en toute direction et de laisser les fiers-à-bras de M. Rhéaume maîtres du champ de bataille. M. Cauchon fut conseillé par ses amis d'entrer dans une maison voisine, les rieurs exprimant hautement leur désir de mettre fin à ses jours, et prenant tous les moyens pour le découvrir. Après cette rixe, M. Rhéaume rassembla ses gens et les discours commencèrent.

Un certain nombre des partisans de M. Cauchon se tenait à une certaine distance par crainte d'un nouveau tumulte, ces messieurs n'ayant aucune arme et s'étant montrés tout le temps paisibles. Sur les cinq heures, les amis de M. Cauchon, pour sortir de la maison où il s'était réfugié, ayant été dans la nécessité de réclamer la protection de M. J. Légaré et de M. Plamondon, tous deux de Québec, afin d'éviter de nouveaux assauts sur la personne de M. Cauchon, par des gens sans aveu qui entouraient la maison où il était et qui exprimaient hautement leur désir de lui faire du mal. Malgré cette protection, M. Cauchon eut beaucoup de peine à laisser les lieux, poursuivi qu'il était par ces individus qui lui lançaient des pierres et voulaient le frapper. Tous les chefs admettent qu'il était nécessaire que M. Cauchon fut protégé, car il pouvait être tué; et qu'eux seuls pouvaient le protéger.

M. J. P. Rhéaume, avait offert de protéger M. Cauchon. Mais on lui répondit que M. Cauchon en serait probablement humilié, sur quoi il alla faire un discours à ses gens pour les attirer ailleurs. C'est alors que le régisseur Lefrançois dit en frappant sur l'épaule de M. J. P. Rhéaume: "Très bien, très bien! vous êtes l'homme des barricades."

Il fut admis par tout le monde des deux partis qu'une pareille assemblée ne pouvait être l'expression de l'opinion du comté de Montmorency. Il y avait tout au plus soixante-quinze habitants du comté, et en tout environ deux cents personnes, tant électeurs qu'enfants et étrangers.

N. F. BELLEAU, J. B. CHARTIER, G. H. SIMARD, P. LESPÉRANCE, N. CASALTE, J. G. TACHE, E. MICHON, M. Taché affirme la vérité de tous les faits ci-dessus, sauf la protection donnée à M. Cauchon seule chose dont il n'a pas connaissance.

Nous publions plus bas deux lettres que Geo. Et. Cartier, écrivain M.P.P. adressées à la Minerve pour repousser des mensonges et des calomnies répandus sur son compte. Point n'est besoin d'ajouter de commentaires à ces lettres. Les faits qu'elles contiennent suffisent pour flétrir à jamais ceux qui peuvent insulter et calomnier aussi lâchement des citoyens respectables et qui après l'avoir fait, se cachent et refusent d'assumer la responsabilité de leur conduite et de leurs actes.

M. l'Éditeur.—Ayant été mis au courant, par un de mes amis, il y a quelques semaines, d'une sordide rumeur qui circulait sur mon compte parmi nos estimables commerçants de la rue St. Paul, et qui me mettait dans la bouche des paroles grossières et injurieuses au caractère de ces derniers, et tendant à blesser leur sensibilité; et n'ayant jamais proféré tel langage, je devais nécessairement me mettre à la recherche de l'auteur de cette rumeur mensongère. De suite, accompagné de l'ami qui avait eu la complaisance de m'avertir, je fus chez un marchand de la rue St. Paul que l'on m'avait dit être prêt de me donner le nom de la personne qui affirmait m'avoir entendu tenir les propos en question. J'eus pour réponse de ce marchand, qui est M. Hudon, l'associé de M. Lesieur, qu'il voulait se mettre en rapport avec cette personne et qu'il me donnerait son nom sous peu de temps. Trois heures environ après, je repassai chez M. Hudon qui me dit n'avoir point encore vu la personne en question, qu'elle résidait à la campagne et qu'il lui écrivait à cet égard. Après avoir été dans l'attente pendant assez longtemps, j'ai été informé il y a quelques jours, par M. Hudon, que M. Amable Marion, marchand de Contrecoeur, était l'individu qui était prêt à soutenir m'avoir entendu débiter les paroles auxquelles je viens de faire allusion. Assisi, je lui dis en présence de plusieurs respectables marchands de la rue St. Paul, que je n'avais jamais tenu le langage qu'on m'imputait, que je donnais un démenti à M. Marion, devant toutes les personnes présentes, et qu'il eut à informer ce dernier du démenti que je lui donnais. Mardi dernier, M. Marion était à la ville. Vers onze heures du matin, je fus, accompagné de mon ami, M. Hubert, avocat de cette ville, chez M. Hudon lui dire qu'il eut à profiter de la présence de M. Marion à Montréal, pour l'informer du démenti que je lui avais donné, et pour mettre ce démenti à même de le relever,

si toutefois il était homme à le faire. M. Hudon m'apprit alors qu'il avait été informé de M. Marion du démenti; mais pour éviter tout malentendu, je priai M. Hudon de le lui réitérer. Pour être plus sûr de mon fait, je fis remettre par M. Hubert à M. Marion, avant son départ de Montréal, une note par écrit dont ce qui suit est copie exacte:

Montréal, midi, 1er août 1848. M., Vous avez déjà dû apprendre par vos amis que j'ai donné le démenti le plus complet à propos de certaines paroles que vous avez eues l'infamie de me mettre dans la bouche regardant les marchands de la rue St. Paul. Pour que vous ne prétendiez cause d'ignorance, je vous donne à vous-même et par écrit le même démenti et le plus formel qui puisse être donné. A présent que vous êtes accusé de mensonge, vous devez savoir ce que vous avez à faire. Pour moi, je suis prêt à toutes les conséquences du démenti que je vous donne. Voire, &c., G. E. CARTIER.

A. MARION, Écrivain, Contrecoeur, présent à Montréal. Après la remise de cette note à M. Marion, il est resté sans action vis-à-vis de moi. Il n'a point relevé le démenti qu'il s'est attiré, chose qu'un homme de cœur lui aurait dû faire, si toutefois il eût dit vrai; et il ne m'a même donné aucune explication tendant à le disculper. Je laisse donc M. Marion sous le poids de sa honte et la confusion d'un démenti qui devra mettre le public en garde contre les assertions qu'il pourra faire à l'avenir. Je n'eusse pas publié ce qui précède, M. l'Éditeur, si je n'eusse pas déjà souffert des propos que M. Marion m'a mis dans la bouche, et qui ont créé chez des personnes que j'estime des sentiments de malveillance que j'ai à cœur de faire disparaître. J'ai l'honneur d'être, Votre serviteur très humble, G. E. CARTIER.

Montréal, 2 août 1848. Les faits mentionnés dans cette lettre, passés en ma présence, sont conformes à la vérité. R. A. R. HUBERT.

L'Ami du 2 août courant, contenait une communication en forme de dialogue signé "Tuque Bleu," où les interlocuteurs ne sont désignés que par prénoms. Je rencontrai hier matin un de mes amis qui me dit qu'un intime de l'Ami insinuaient que l'on faisait allusion à moi dans ce dialogue sous le prénom de Georges. On ne pouvait adopter un procédé plus lâche pour débiter des mensonges. Comme cette communication, dans le cas où réellement on aurait voulu faire allusion à ma personne, n'était quant à moi qu'un tissu d'inimicités et d'allégations fausses et mensongères, j'étais en droit d'obtenir des éditeurs et collaborateurs qui pour savoir si oui ou non l'on faisait allusion à moi, dans la correspondance anonyme, et dans le cas d'une réponse affirmative, j'étais en droit de m'adresser pour réparation à l'un des collaborateurs dont le position sociale ou pu correspondre à la mienne. Car dans une affaire d'honneur, il faut autant que possible qu'il y ait égalité d'individualités. J'étais aussi en droit d'obtenir le nom du lâche et anonyme correspondant, pour de même savoir de lui s'il avait voulu faire allusion, à moi, et dans le cas d'une réponse affirmative obtenir de lui réparation pour la publication de ses mensonges. Hier matin vers onze heures, je fus accompagné de mon ami M. Hubert, avocat de cette ville, au bureau de l'Ami, où je rencontrai M. J. B. E. Dorion, qui s'affubla du titre de directeur-gérant de l'Ami et à première vue j'en eus de la pitié et la commisération que l'on a naturellement pour l'adolescence. Je demandai à M. Dorion s'il n'était pas des collaborateurs de l'Ami: il me répondit que oui. Je lui mentionnai ensuite que l'Ami du 2 août courant, contenait une correspondance anonyme en forme de dialogue, dans laquelle on désignait un interlocuteur sous le nom de "Georges," et que je voulais avoir le nom des collaborateurs du journal et leur déclaration pour m'assurer si oui ou non l'on faisait allusion à moi dans cette correspondance, sous le prénom que je viens de mentionner parce que dans le cas d'une réponse affirmative, comme la correspondance à laquelle je fais allusion ne contient quant à moi qu'un tissu de mensonges et de faussetés, j'entendais demander et obtenir satisfaction de celui des collaborateurs avec lequel je pouvais me mesurer.

Je fus bien surpris et étonné d'obtenir pour réponse de M. Dorion, que Mrs. les Collaborateurs de l'Ami n'étaient nullement responsables des correspondances et publications qui y paraissent et que lui seul en était responsable comme gérant d'après les arrangements de leur journal. Je fis remarquer à M. Dorion que lui et ses Collaborateurs pouvaient bien faire entre eux tous les arrangements qu'ils jugeraient à propos, mais la société que l'on pouvait insulter n'était point liée par ces arrangements et avait droit de s'en prendre aux Collaborateurs intéressés dans la publication et la rédaction du journal. J'observai encore qu'il ne devait pas croire qu'un marmoset comme lui, presque sans position dans le monde, fut une responsabilité suffisante vis-à-vis du public pour les publications de l'Ami. M. Dorion a néanmoins persisté dans sa dénégation de l'responsabilité de MM. les Collaborateurs. Et bien! lui dis-je, puisque vous venez de dire que vous êtes seul responsable des correspondances de votre journal, je vais vous prendre et m'adresser à vous; et dites-moi si on a voulu faire allusion à moi dans la correspondance. M. Dorion répondit: je ne suis pas dans l'opinion de mon correspondant; je lui repartirais la-dessus que comme journaliste et éditeur responsable, il devait connaître et savoir le but, l'esprit et la teneur de tout ce qu'il publiait. Mr. Dorion avec toute la naïveté possible, me dit: je vais écrire à mon correspondant, pour savoir son opinion! Je lui fis la remarque que je n'avais pas besoin de lui pour régler avec son correspondant lequel je voulais connaître dans un instant pour procéder avec lui comme l'on fait en pareil cas; j'ajoutai avant d'en venir à votre correspondant, j'en veux finir avec vous, car j'ai l'habitude de procéder méthodiquement. Dites-moi oui ou non, comme responsable de vos correspondances, si l'on a voulu faire allusion à moi dans la correspondance en question. Mr. Dorion finit par répondre qu'il ne savait point; et chose assez ridicule, il ajouta qu'en donnant le nom d'un correspondant, il se considérait déchargé de toute responsabilité. Je lui fis remarquer encore l'absurdité de cette position et que dans le cas où il jugerait à propos de garnir son journal de correspondances venant de mensonges et de lâches comme celles de Mr. Blanchet et autres, ce serait trop facilement s'en retirer en donnant les noms de tels correspondants.

Ne pouvant rien obtenir de satisfaisant de ce petit gérant responsable comme concerné dans la publication du journal, je lui ajoutai; puisqu'il n'y a pas moyen d'obtenir de vous et de vos collaborateurs quelque chose qui puisse me satisfaire, donnez-moi au moins le nom de votre correspondant, parce qu'il me faut aller le trouver de suite, quand même il résiderait à la campagne, pour savoir de lui s'il a voulu faire allusion à moi dans sa correspondance, et dans le cas d'une réponse affirmative, j'entends avoir raison et réparation de ses mensonges, comme j'entends avoir réparation des collaborateurs de l'Ami pour avoir publié sa correspondance, et je vous somme en présence de mon ami, de me donner le nom de ce correspondant, pour que je puisse de suite agir vis-à-vis de lui pour obtenir réparation. M. Dorion un peu déconcerté me répondit qu'il allait écrire à son correspondant pour savoir s'il avait voulu faire allusion à moi dans son écrit, et s'il consentait à donner son nom. J'insistai, comme j'en avais le droit, à avoir de suite le nom du correspondant en faisant observer à M. Dorion que dans ces sortes d'affaires l'on n'admettait point des délais. M. Dorion eut alors la stupidité et la bêtise de dire que si je voulais lui mettre par écrit que je voulais envoyer un cartel à son correspondant, qu'il me donnerait son nom. Surpris d'une proposition aussi insensée, je dis à M. Dorion que je venais de lui expliquer suffisamment en présence de mon ami M. Hubert, le but pour lequel je voulais avoir le nom de son correspondant qui était d'obtenir de lui raison et réparation, et qu'une fois que le nom m'aurait été donné je devais nécessairement procéder vis-à-vis du correspondant, à peine d'être déshonoré. Je fis la remarque à M. Dorion que dans ce genre d'affaires, on ne laissait point entre les mains de ses ennemis de semblables déclarations et je fis. Cette proposition de M. Dorion était aussi stupide qu'il est d'être naïf. Volonté enfin en terminant avec M. Dorion, je lui demandai préemptoirement et pour une dernière fois s'il voulait oui ou non me donner le nom de son correspondant; il me répondit que non. Là-dessus je lui dis que lui et son correspondant n'étaient que des poltrons, et que son journal était conduit sur un système irresponsable de poltronnerie. Je me suis alors retiré avec M. Hubert, passablement indigné, car il

Y avait matière à soulever l'indignation par suite d'un semblable traitement. Les faits qui précèdent n'ont point besoin de commentaire. Le public est mainte-

Montréal, 3 août 1848. J'affirme pour vous les faits ci-dessus qui pourront en être certifiés par M. Lewis Harp, marchand de cette ville, qui s'est trouvé par hasard présent avec moi

L'OREGON Par l'extrait d'une lettre de Mgr. Blanchet, du 9 août dernier, reproduit dans le No. des Mélanges du 4 janvier, les lecteurs sont déjà informés, qu'à cette époque, trois mois après leur départ de St. Louis, Monseigneur et ses compagnons de voyage étaient arrivés au Fort Hall.

Nous avons dit que Mgr. Blanchet avait résolu de fonder une Mission chez les Cayouses, Ces Indiens avaient envoyé un de leurs chefs au Fort Hall, pour demander des Missionnaires.

L'agent Américain a ordonné l'interruption, jusqu'à ce que la paix soit parfaitement rétablie et si la détermination présente est maintenue, une telle dénomination religieuse sera tolérée par nation.

FAITS DIVERS.

LA LANGUE FRANÇAISE.—La dernière malle d'Angleterre nous a apporté le texte du bill tendant à amender cette partie de l'Acte d'Union, relative à l'usage de la langue française dans les procédures judiciaires, etc.

Son Excellence le Gouverneur-Général est revenu de Québec à Montréal hier matin.

COUR CRIMINELLE.—Cette cour a commencé ses travaux mardi dernier, sous la présidence de M. le juge en chef assisté de MM. les juges Day et Smith.

Les journaux du Haut-Canada nous apprennent la mort du juge Jones de Toronto, par un coup d'apoplexie. Le juge sortit dimanche matin pour faire une promenade, apparemment en parfaite santé.

Collège de Ste. Thérèse.—Les exercices littéraires de cet établissement ont eu lieu les 24, 25 et 26 de juillet en présence d'un grand concours de peuple et d'amis de l'éducation.

Journal d'Agriculture.—Nous avons reçu les deux livraisons d'Août du journal français et du journal anglais d'Agriculture.

INCENDIES.—Notre ville, il n'y a pas à en douter, est infestée par une bande d'incendiaires; car il ne se passe pas de jours que le feu ne se déclare dans quelques quartiers et quelquefois sur plusieurs points en même temps.

Hier soir l'Assemblée convoquée par Son Honneur le Maire pour prendre des mesures contre les incendiaires a eu lieu au marché Bonsecours. Des résolutions furent adoptées ayant pour objet l'organisation d'une patrouille pour veiller à la sûreté de la ville.

A une assemblée publique des habitants de cette Cité tenue au Marché Bonsecours, Jeudi soir, 3 Août 1848, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées.

Sur motion de Col. Gagy, secondé par le Col. Maitland. Résolu.—Que vu le nombre d'incendies qui ont dernièrement eu lieu dans cette Cité, incendies dont plusieurs ont été occasionnés par des incendiaires, comme on a lieu de le croire, et vu aussi l'insuffisance de la présente force de Police pour protéger les propriétés contre les actes d'incendiaires, et pour les arrêter, il est à propos que des patrouilles volontaires soient établies par les Citoyens des différents Quartiers pour leur aide mutuelle, et la protection de leurs propriétés contre la destruction par le feu.

Sur motion de O. Berthelet, écrivain, secondé par Frs. Ménéclier De Monrochou, écrivain.

Résolu.—Que les Citoyens composant les dites patrouilles soient assermentés comme Constables Spéciaux, afin de pouvoir en tous temps aider les autorités établies dans la prévention du crime, l'arrêt des délinquants, et la conservation de la paix et de la sûreté publique.

Sur motion de M. John Mitchell, secondé par M. Andly.

Résolu.—Que toutes personnes désirant joindre les dites patrouilles volontaires, soient priées de donner leurs noms à aucun membre des Comités Provisaires qui seront ci-après nommés pour le Quartier où il résidera lui-même.

Sur motion de M. Thos. McGrath, secondé par M. Jos. Beauchamp.

Résolu.—Que les Echevins et les Conseillers de chaque Quartier soit le Comité Provisaire; et ils sont invités à former des comités de Quartier pour mettre à effet les résolutions précédentes.

Sur motion du Colonel Gagy, secondé par M. Spiers.

Résolu.—Que les remerciements de cette assemblée soient votés au Président pour sa conduite au fauteuil et au Secrétaire.

JOS. BOURRET, Maire. Wm. STEWARD, Secrétaire.

Théâtre Royal.—Les charmantes petites danseuses Viennoises continuent d'attirer la foule. On ne doit pas oublier que leur engagement finit cette semaine.

Décision intéressante.—La Cour des Plaidoyers Comités du comté de Lancastrer dans la Pensylvanie vient de décider que la condition contenue dans le testament d'un mari en faveur de sa femme, qu'elle jouira de certains biens, si elle ne se remarie, est nulle et de nul effet.

Fameux.—La dame d'un caporal Hurbutt des carabiniers royaux, stationnés à Toronto, n'a mis au monde le 26 juillet, trois gros garçons. La mère et les enfants sont bien.

CORRESPONDANCES.

Dr. R. écrivain. Bytown, reçue remise; E. S. écrivain. St. Mathias, do.; Dr. T. écrivain. Nicolet, do.; A. G. écrivain. St. Jean, do.; Revd. M. D. écrivain. Ste. Thérèse, do.; A. P. écrivain. Caledonia Spring, do.; F. X. J. écrivain. Québec, do.; P. D. écrivain. St. E. C. R. écrivain. 3 Rivières, do.; D. F. écrivain. Toronto, do.

BAUME DE CERISES SAUVAGES DE WISTAR.

Extrait du Morning Chronicle de Québec du 22 juillet 1848.

Ce n'est qu'un acte de justice à faire à celui qui a découvert cet inappréciable remède, de faire connaître la popularité qu'il a acquise à Québec et dans ses environs. Après nous être informés de l'agent, nous apprenons que ses ventes augmentent chaque jour. L'efficacité de ce baume pour guérir la toux et les rhumes est connue, appréciée et recommandée généralement par les médecins les plus éminents de Québec, dans leurs propres familles comme parmi leurs parents.

Naissance.

A Grantham Hall, Drummondville, le 29 ult., la Dame de R.N. Watts, écrivain, M. P. P., a mis au monde une fille.

Mariages.

A la Pointe-Clair, par Messrs Ricard, M. Théophile Ripin de Lachine, à Dlle Sophie Lefebvre, de la Pointe-Clair. A Yamaska, le 25 juillet; M. Charles Gelin, à Dlle Olivia Lami, tous deux de Vendreuil. Au même lieu, le 26 courant M. Alexandre Daveluy à Dlle Eléonore Héroux, tous deux de Vendreuil.

DECES.

En cette ville, le 31 ult., après sept mois de maladie, M. Michel Provancher, commerçant de bois, âgé de 51 ans. Il laisse pour déplorer sa perte une femme et sept enfants.

A Denis, le 2 du courant, à l'âge de 3 ans, Marie-Joseph-Léocadie, enfant de Louis Boyer Eer, Cette charmante enfant a succombé à la terrible maladie des fièvres scarlatines, après un mois de douloureuses souffrances.

Au Côteau du Lac, le 30 ult., après une longue et douloureuse maladie, Joachim Watier, écrivain, âgé de 63 ans. Ce citoyen respectable jouissait à juste titre de l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître.

A West-Hawbury, (Ottawa) le 30 ult., John Wm. Grant, écrivain, fils aîné de l'hon. Alex. Grant, de l'Original, âgé de 34 ans.

VOIE TELEGRAPHIQUE DE TROY. Nouvelles d'Europe. ARRIVEE DU STEAMER AMERICA.

L'Irlande sous la loi Martiale. New-York, 4 août, 3 h. P.M. Le Steamer AMERICA, parti de Liverpool, le 22 juillet est arrivé à New-York ce matin.

IRLANDE.—Dublin, Cork, Waterford et d'autres parties de l'Irlande ont été mises en état de siège. Le peuple s'arme d'un bout du pays à l'autre et le gouvernement prend des mesures énergiques pour abattre la prochaine insurrection qui va éclater d'un moment à l'autre. Les arrestations pour haute trahison continuent. Quelques prisons ont été forcées par la populace et plusieurs des prisonniers d'état ont été élargis.

La France est tranquille.—Paris continue en état de siège.—Les séditions sont dé-armées et on craint moins une nouvelle insurrection. Il y a eu plusieurs batailles entre les Insurgés Slaves et les Hongrois et un grand nombre de tués. Les Hongrois ont été défaits dans une bataille importante.

Le choléra continue de sévir sur la frontière Occidentale de la Russie.

MARCHÉS DE LIVERPOOL.

21 juillet 1848. Il y a eu une hausse dans les prix depuis huit jours, 2 à 3 deniers sur le blé; 6 deniers par baril sur la fleur, 3 sous par minot sur l'avoine, 6 deniers par charge sur la farine d'avoine et un chelin sur les fèves.

THEATRE ROYAL.

CINQUIEME SOIRÉE DES DANSEUSES VIENNOISES. Vendredi, 4 Août 1848. La soirée commencera par la TYROLIENNE, par les danseuses viennoises.

SAUVAGES ET LE MIROIR.

Après quoi, la comédie de BARBOOSING. SERA SUIVI PAR LE LADIES, BEWARE, Le tout sera terminé par le grand pas des MOISSONNEURS. par les 48 danseuses viennoises.

MAISON A VENDRE.

UNE MAISON en bois, à deux logements située dans le Faubourg St. Jean Bte. dans la Rue Beaudry, voisin du terrain de M. Dramatteau, à des conditions libérales.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

UN monsieur, qui touche parfaitement l'ORGUE désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. Il se chargera de donner des leçons de PIANOS à domicile, ou se transporter chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

MAISON A VENDRE.

UNE MAISON en bois, à deux logements située dans le Faubourg St. Jean Bte. dans la Rue Beaudry, voisin du terrain de M. Dramatteau, à des conditions libérales.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président. P. Beaubien, Joseph Bourret, Francis Hincé, L. H. Holton, Dumas Masson, Nelson Davis, H. Judah, L. T. Drummond.

AVIS est donné par les présentes, que l'intérêt sur tous les nouveaux Dépôts faits dans cette Institution, le 1er août prochain sera au taux de QUATRE PAR CENT par an.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. Patron: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

OPPOSITION.

POINT DE MONOPOLE. MONTREAL ET QUEBEC. TAUX RÉDUITS. MONTANT des Dépôts le 31 Décembre 1847: £2675 11 7. Montant des dépôts depuis le 1er Décembre de cette date: £27172 0 6. do retiré: £25703 16 1 1468 4 5.

LE STEAMER BAY BERN.

CAPT. GEORGE TATE, LAISSE MONTREAL pour QUEBEC tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS au soir, à 5 heures et arrive à Québec à 5 heures du matin; arrête au Port au suivant; Baucan, Trois-Rivières, Port St. François et Soré.

LIVRES DE LOIS FRANCAIS.

NOUVELLEMENT reçu de Paris, une large collection de LIVRES DE LOIS FRANCAIS, parmi lesquels se trouvent les suivants: Traité de M. Duplessis, ancien avocat au Parlement, sur la Coutume de Paris, folio 1 vol.

RESTAURANT COMPAIN.

MR. COMPAIN désire annoncer ses plus sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, et il assure ceux qui voudront bien le favoriser de leur visite qu'il n'oubliera rien pour augmenter, s'il est possible, le confort qu'on a bien voulu jusqu'à présent reconnaître dans son restaurant.

LIVRES DE COMPTES A VENDRE.

EDGERS, Journaux, Mémoires, Enquêtes, Venues, CASH, Reçus, Billets, Lettres, etc., faits avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers, de toutes grandeurs et qualités.

PLUMES D'ACIER DE GILLOT.

UN ASSORTIMENT ETENDU ET COMPLET de toutes espèces de PLUMES si bien connues, toujours en main, avec des manches de toutes descriptions.

READY PEN MAKERS.

CES petits instruments si commodes laissent une plume en un instant et sont fort utiles à tous ceux qui écrivent.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

MANUFACTURE DE MARBRE.

LES Soussignés informent respectueusement les citoyens de Montréal et les habitants du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBS, TABLETTES, CORNICHEs de CHEMINÉES, COUVERTS DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES pour le SODA, etc. etc.

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné, que dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL DE CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 24 jour de SEPTEMBRE prochain au quel jour l'eau sera retirée: du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

MANUFACTURE DE MARBRE.

LES Soussignés informent respectueusement les citoyens de Montréal et les habitants du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBS, TABLETTES, CORNICHEs de CHEMINÉES, COUVERTS DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES pour le SODA, etc. etc.

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné, que dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL DE CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 24 jour de SEPTEMBRE prochain au quel jour l'eau sera retirée: du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

AVIS.

Le Comité Central de l'ASSOCIATION des Townships tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures, le dimanche P.M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membres de l'association, sont invités à faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

LA MEILLEURE MEDECINE DU PRINTEMPS ET DE L'ETE, AU MONDE VIN DE LA FORET D'HALSEY.

Patronisé par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du tems. Les médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

SAUVE DE LA MORT!!! Certificat de M. Nath. Mather, un citoyen marquant et influent de Newark, N. J. Au Dr. J. W. Halsey. — Je crois que votre Vin de la Forêt et vos Pilules couvertes en sucre, sont ce qui m'a sauvé la vie j'étais presque mort.

Sept cents certificats de différents docteurs, membres du clergé et individus très respectables ont été donnés en témoignage des grandes guérisons faites par le Vin de la Forêt et les Pilules du Dr. Halsey.

ECOLE DU JOUR AVEC PENSION DE LA RUE SAINT-URBAIN.

Principal.—M. S. Philips, ci-devant du High ScoT Professeurs-Assistants.—M. M. Robertson & Harris. Français et Italiens.—M. Escalonne. Dessin.—M. Morris de l'Académie Royale d'Edimbourg.

M. R. PHILIPS reconnaissant pour le patronage distingué qu'il a reçu des citoyens de Montréal à l'honneur de les informer que la maintenant complétés ses arrangements pour donner dans son Académie une éducation égale à celle d'aucune autre Ecole en Canada.

GRANDES NOUVEAUTES. Les Soussignés viennent de recevoir par le Douglas de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers-Chaum (Economie de Mer) PIPES de GOUT D'ARGYLE, PORTES-CIGARE, BOITES à TABAC pour PRISER et FUMER avec une splendide variété de GRAVURES PARISIENNES, de beaux bécosses pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreuil, 8 juillet 1848. VIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord de Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIEME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

1er Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque). 2e " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque). 3me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (84), 40 (57), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque).

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 31 (100 chaque), 32 (88), 33 (70), 34 (64), 35 (51), 36 (69), 37 (83), 38 (71), 39 (85), 40 (75), 41 (61), 42 à 46 (100 chaque), 47 (74), 48 (96), 49 (71), 50 (64), 51 (84), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (85), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque). 2me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69), 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).

Une insertion par semaine jusqu'au temps de la Vente, en Anglais, dans le Montreal Herald et le Montreal Pilot, et en Français, dans La Minerve, La Revue Canadienne et L'Echo des Campagnes.

MARCHANDISES NOUVELLES. Les Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par la Caledonia, le Montréal, l'Albion et la Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimire, Cotonnages, Ladiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapissierie pour chambre, etc. etc. qu'ils vendront à bon marché.

L. P. BOUVIN, Coin des rues NOTRE DAME et St. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE POTERIE, &c.

87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal. Le Soussigné recevra bientôt par le Sgrist, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVEAU ETABLISSEMENT. Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GARBAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." N° 122, RUE ST. PAUL.

HABITANS DU CANADA, ATTENTION. Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet.

Table listing various goods for sale such as '250 Sartouts Tweed Gris', '325 do do Deab', '890 do d'Alpaca noir', etc.

Table listing various goods for sale such as 'Sartout Drap superfin noir', 'Chesterfield Drap français', 'Habit Chasse Casimere', etc.

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE. LOUIS PLAMONDON. M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour son établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

ENCORE DES NOUVELLES: UNE AUTRE REVOLUTION.

Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS.

10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyver.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL 101, rue Notre Dame. (Coin de la rue St. Gabriel.)

Table listing various shoe and boot items such as 'Bottes de paille pour dames', 'Soutiers pour marcher, double semelle', etc.

W. DEERING & CIE. appelle l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité.

MEUBLES DE MENAGE. ETABLISSEMENT DE GATTS, dans la rue McGill.

SINON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix selon les temps les plus durs, consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelas, Chaises, etc.

SITUATION DEMANDEE. UN Français, arrivant de France, désirerait se placer dans une famille Canadienne comme domestique. Il a servi dans les premières maisons de Paris et est porteur d'excellentes recommandations.

BANQUE DU PEUPLE. Avertissement de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. QUESSNEL A PREVOIST et S. B. BONNER, Ec., ont été élus membres de la dite Corporation.

M. Louis David Rochon. AVOCAT. A transporté son bureau rue Craig potre voisin de P. MOREAU éc. avocat. 5 mai

TORTUES. On vient de recevoir au RESTAURANT COMPAIN, Place d'Armes, DEUX TORTUES, dont l'une pèse 250 lbs. On en fera de la soupe qui pourra être servie tous les jours à midi.—16 juin.

PILULES VEGETALES ET VITALES DU DR. HALSEY. COUVERTES DE SUCRE.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE, SIX BOITES POUR 6s. 3d. L'Excellence et la supériorité des Pilules du Dr. Halsey sur toute autre espèce de Pilules et purgatif, consiste dans leur propriété curative sans faire de mal à la constitution, sans donner de coliques, sans produire de faiblesse. Elles sont salutaires en tout temps et dans tous les cas, et surtout n'obligent pas celui qui les prend à interrompre ses occupations.

DES lettres de nos Agents et des certificats de différents individus, prouvent que plus de 20000 cas de maladies ont été guéries dans le cours de l'année dernière tant aux Etats-Unis qu'au Canada par les Pilules sucrées du DR. HALSEY. Des milliers de familles en gardent dans leurs maisons comme le plus sûr et le plus salutaire remède contre la maladie.

DARTRE ROUGEANTE EXISTANT DEPUIS HUIT ANS, GURIE. De Halsey. Je certifie que j'ai pris vos Pilules végétales sucrées, pour une dartre rougeante qui depuis 1810 me couvrait le bras droit et le poignet.

Je certifie que j'ai pris vos Pilules végétales sucrées, pour une dartre rougeante qui depuis 1810 me couvrait le bras droit et le poignet. Deux semaines de l'usage de vos pilules ont suffi pour me guérir, j'en prends deux le soir en me couchant. Ma santé générale s'est beaucoup améliorée.

DR. HALSEY. Depuis plus de dix ans j'étais affecté de Dyspepsie et de Constipation habituelle, grâce à vos Pilules j'ai vu de jour en jour revenir ma santé et depuis quatre mois je n'ai pas eu un seul symptôme de mes anciennes souffrances.

DR. HALSEY. Depuis plus d'un an j'étais affecté d'une mauvaise toue, de douleurs de poitrine de débilité générale et de perte d'appétit. J'étais comme un véritable squelette et depuis deux mois je ne parais pas ma chambre.

BEAUTÉ PERSONNELLE. Les cosmétiques, le fard, la craie ont plus tard pour tendance de détruire la finesse du tissu de la peau que d'améliorer le teint. C'est la santé seule qui augmente la beauté du corps et la douceur veloutée de la peau.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE DE LA MANUFACTURE DE LA VERRE DE POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES DE VITRES.

SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tendra l'HOTEL de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désirent aller prendre les eaux.

AVIS. Le Soussigné ayant constitué Geo. WEEKES, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour être liquidées, et ceux qui lui sont endettés de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives.

ABONNEMENTS. LA REVUE CANADIENNE. Paraît les Mardi et Vendredi de chaque Semaine.

La Revue publie supplémentairement un Album Littéraire paraissant tous les mois, par livraisons de 40 pages sur deux colonnes et contenant la matière de plus de dix volumes ordinaires de littérature par an.

Prix de la Revue Canadienne. 10 par an de la Revue et de l'Album. 1 10 " de l'Album seul. 1 0 "

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s.-6d.; Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s.-4d.; Au-dessus de dix lignes 4s. par ligne.—Pour chaque insertion subséquente le quart du prix.

ON S'ABONNE A QUEBEC, CHEZ F. X. JULIEN, Maison de la Corporation. L'EDITEUR-REDACTEUR EN CHEF, L. O. LE TOURNEUX.

BUREAU DE LA REVUE CANADIENNE, 15, RUE SAINT-VINCENT.